

5396 B
a 5416 B

D É T A I L
D E S A C C I D E N S

Arrivés à Chef-Boutonne, & de quatorze Paroisses circonvoisines, de l'Élection de Niort, qui ont subi le même sort.

AUJOURD'HUI neuf Octobre mil sept cent quatre-vingt-sept, Nous M^e. François-Hugues BARBIER, Notaire à Chef-Boutonne, y demeurant, en vertu de la Commission à Nous donnée par M. DE SEVRET, Président de l'Élection de Niort, suivant sa lettre missive qu'il nous a écrite le vingt-six Septembre dernier, par laquelle il nous prie de nous transporter dans les Paroisses qui ont été battues par la grêle qui est tombée la nuit du vingt-un au vingt-deux dudit mois, & d'en constater par nos Procès-Verbaux la perte dans chaque Paroisse. En acceptant notre Commission, nous nous sommes transportés sous les Halles de Chef-Boutonne & Paroisse de Javarzai, jointe élection de Niort, où il s'y est trouvé le sieur François David, Syndic desdites Paroisses de Chef-Boutonne & Javarzay, lequel en cette qualité a convoqué l'Assemblée du général des Habitans, au son du tambour, à la manière accoutumée, à laquelle ont comparu la veuve Deligny, le Sr. Albert de Combour, l'aîné, Boutet, l'aîné, François Proust, Jean-Baptiste Demarest, Jean Orillat, Claude Lefevre, Etienne Petit, François Demardre, Antoine Saint Martin, Joseph Boutet, le jeune, Jean Langlade, l'aîné, Jean-Pierre Main, François Maynard, le jeune, Salomon Pareaute, Jean Chauveau, Jean Gorrier, Jean Gaud, dit Labrousse, Jean Tribot,

François Guyot, Charles Lacuve, François Martin, Encelme Albert, le jeune, Charles Prieur, Pierre Mouchet, Pierre Baudouin, Jean Rigault, Pierre Lezay, Jean Robert Bordrie, Jean-Marie Lacuve, Jean Parpaud, François Pintou, Michel Bourdon, Pierre Petit, François Rouffelet, Louis Ménard, Marc-Antoine Rode, Jean Gascougnolle, François Langinoux, Jean-Pierre Demardre, Pierre Main, Joseph Pinpin, Joseph Rousseau, Jacques Cadet, François Morinnet, Charles Rousseau, François Perot, Pierre Rigault, Michel-Joseph Leblois, Pierre Clemanseau, Pierre Clemot, Pierre Demarest, Louis Bourdois, & autres habitans desdites Paroisses, lesquels nous ont priés & requis de vouloir nous transporter avec eux, afin de voir & d'examiner les dommages & agats que la grêle leur a causé, tant aux Eglises paroissiales de ce lieu, qu'à leurs bâtimens, jardins, ouches, bleds, garouils, petits garouillets, arbres fruitiers, qu'autres arbres en plein vent & vignes. En conséquence, Nous Commissaires susdits & souffignés, avons vu, visité & examiné, 1^o. les Eglises des deux Paroisses : les vitres d'icelles ont été en partie cassées. & emportées ; les tuiles ont été aussi en partie cassées. Il en est de même de tous les bâtimens qui sont dans lesdites Paroisses : les vitres ont été pareillement cassées, les tuiles & charpentes endommagées par ladite grêle & oragant, la grêle & les eaux pluviales ont fait un tort considérable aux grains & aux pougnages de ces Particuliers, à défaut de couverture.

2^o. Les légumes & fruits qui étoient dans les jardins sont perdus, les arbres fruitiers tous meurtris, & partie arrachés, les raisins que les treilles avoient produits sont écrasés ; il y a aussi plusieurs arbres en plein vent jettés par terre.

3^o. Les bleds, garouils en grain & les petits garouillets, pour la nourriture des bestiaux, sont aussi perdus : il en est de

même des regains, luzernes & fain-foins. Nous avons aussi visité les vignes des sieurs Delaubier, Orillat & Mouchet, lesquelles ont été pareillement frappées de la Grêle. Il en est de même de la maison du sieur Albert : les ardoises qui sont sur sa maison ont été aussi percées par la grêle en partie ; toutes lesquelles pertes ci-dessus établies nous les estimons à la somme de, &c. Fait clos & arrêté notre présent Procès-Verbal, en présence des Comparans, le jour & an que dessus, étant au Bourg de Chef-Boutonne, & se sont lesdits Habitans & Syndic avec nous soussignés, hors ceux qui ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis ; ainsi signé, P. Pascaud, J. Langlade, J. M. Lacuve, François Ménard, J. Gaud, F. Martin, Langinoux, Demandré, Main, jeune, J. Pinpin, Guerin, Main, Notaire à Chef-Boutonne, Bellin, Greffier, Boutet, l'aîné, St. Martin, C. Lacuve, J. Viollet, David, Syndic, & Barbier, Commissaire.

Je, Syndic des Paroisses de Chef-Boutonne & Javarfay, jointe, certifie la présente copie conforme à son original. A Chef-Boutonne ce dix-neuf Octobre mil sept cent quatre-vingt-sept. DAVID, Syndic.

Les Paroisses de Loubigné, St. Martin, Aubigné, Bret, Vignax, Saleigne, Romaziere, les Edas, Payzay-le-Chapt, Creziere, Labataille, ont été aussi écrasées par la grêle, & le feu du ciel est tombé sur une maison, Paroisse de Loubigné, & par un miracle une femme s'est sauvée au milieu des flammes. Ces Paroisses sont de l'Élection de Niort, & il en a été dressé Procès-Verbal. Tout le gibier de ces Paroisses a été tué par la grêle, & on le portoit à Chef-Boutonne à plein sac. Cette grêle étoit communément grosse comme des œufs : il y a eu différentes personnes dangereusement blessées par cette grêle.

COMPLAINT E

*Au sujet des malheurs arrivés à Chef-Boutonne & autres
Paroisses circonvoisines, sur un air triste.*

A PPROCHEZ, sans attendre, grands & petits,
& venez pour apprendre les malheurs & récits;
la nuit du vingt-un au vingt-deux Septembre est arrivé,
les malheurs les plus tristes, ah! quelle pitié.

Vous voyez sans relâche de toute part,
écrasé sur la terre, ah! quel fracas:
la grêle & le tonnerre & les oragants
écrasent vitre & tuile aussi les charpentes.

Les eaux en abondance ont tout gâté
les grains en assurance, ah! quelle pitié;
& vous voyez les vignes & les raisins,
tout est écrasé par terre, ah! quel destin.

Vous voyez les arbres en plein vent & fruitiers;
déracinés de terre, & même emportés;
les gibiers en assurance ont été presque tous tués,
on les apportoit à plein sac vendre à nos marchés.

Chrétiens, je vous l'assure, & c'est attesté,
le feu du ciel est tombé sur une maison, paroisse de Loubigné,
& une femme endormie s'est éveillée,
& par un grand miracle, Dieu Tout-Puissant l'a sauvée.

*Permis d'imprimer & distribuer. A Niort, ce 25 Octobre
1787. DELABOUTERIE, L. G. de Police.*

